

| | | | |
|---|--|---------------|---------------------|
| Titre | Signature d'un avenant à une convention financière avec le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) | N°ordre | 49 |
| Pièce(s) jointe(s) | Avenant à la convention Vada | | |
| N° identifiant | 2023-0140 | Rapporteur(s) | Mme Alexandra DUVAL |
| Étudiée par | Commission Lien social et éducation | | |
| Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Grand âge et autonomie | | | |

Lors de la séance du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a accepté la signature d'une convention financière avec le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) pour aider à la réalisation d'un portrait de territoire (délibération n°2022-0224 du 3 octobre 2022).

La convention financière prévoit le versement de 10 000 € au profit de la collectivité en deux temps. Un acompte à l'ouverture de la démarche par la réalisation d'un état des lieux. Celui-ci a été réalisé en fin d'année 2022. L'acompte de 5 000 € prévu par la convention de financement a été perçu par la Ville.

Dans un second temps, le solde de 5 000 € doit être versé à l'issue du diagnostic participatif. Celui-ci n'a pas pu se dérouler au mois de février 2023 comme il était initialement prévu et est reporté jusqu'au mois d'octobre de la même année.

De plus, la convention est datée du 22 juillet 2022 pour une durée d'un an. Le diagnostic n'ayant pas pu être finalisé avant cette date et afin de pouvoir percevoir le solde du financement, il est proposé de prolonger la convention pour une durée d'un an.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'avenant ci-joint**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**